

Magny-les-Hameaux, le 25 septembre 2020

Monsieur Jean-Jacques BROT

Préfet des Yvelines
1 rue Jean Houdon
78010 VERSAILLES cedex

Objet : Réponse à la pétition des riverains de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

Monsieur le Préfet,

Depuis de nombreuses années, les habitants des communes riveraines de l'aérodrome de Toussus-le-Noble s'efforcent, avec l'appui de leur maire de faire prendre en considération par les divers usagers de cette plateforme aéronautique les nuisances occasionnées par les survols des aéronefs qui évoluent en tours de pistes sur le plateau et en accès ou sorties aux alentours.

Ces incessants survols d'avions, pour la plupart obsolètes, particulièrement bruyants et polluants, et d'hélicoptères, en nombre et fréquence accrus à la suite de transferts de trafic imposés en 2011 à Toussus, suscitent un extrême mécontentement des habitants et une forte mobilisation de leur part, face à une situation jugée inacceptable.

En dépit des multiples réunions de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE), censée établir un consensus d'acceptabilité des activités de l'aérodrome entre gestionnaire et exploitant, usagers et populations riveraines, aucune mesure véritablement efficace n'a été adoptée, la DGAC et ADP, comme la plupart des usagers, s'inscrivant dans une posture de déni des nuisances occasionnées aux habitants survolés et refusant de reconsidérer ou de limiter leurs activités aériennes.

Dans cette situation, les associations des habitants, regroupées en Alliance Associative, ont sollicité l'avis des habitants sur des propositions de mesures susceptibles de réduire ou de supprimer les nuisances occasionnées par les diverses activités aériennes de l'aérodrome.

Sont annexés, en pièces jointes à la présente, le bilan de cette consultation, présentée sous forme de pétition, ainsi qu'un relevé des appréciations transmises par de nombreux habitants témoignant de leur profond mécontentement et de leur indignation.

Lors de la dernière réunion de la CCE, le 2 juillet 2020, qui, une fois encore, a clairement mis en évidence l'absence de considération de certains usagers vis-à-vis de leurs concitoyens, vilipendée en séance par plusieurs maires, il a été prescrit par Monsieur le Secrétaire Général aux représentants des usagers d'apporter à la prochaine réunion du Comité de Suivi de la Charte (CSC) du 14 septembre des réponses nouvelles concrètes et significatives de réduction des nuisances.

Cette injonction ne se trouve manifestement pas respectée par les propositions présentées en réunion du Comité de Suivi de la Charte tenue le 14 septembre, les dispositions, déterminantes, exposées dans la lettre que vous a adressée Alliance Associative le 12 juin 2020 et reprises dans la communication aux habitants, étant totalement ignorées.

Il est clair que nous n'avons pas dans ces conditions motif de poursuivre les discussions.

Ce constat de carence, nous conduit donc à solliciter de votre part, Monsieur le Préfet, au nom de l'expression publique manifestée dans les documents joints à la présente, la mise en œuvre, par arrêté, des dispositions indispensables à la poursuite d'activités aériennes sur l'aérodrome respectueuses des habitants des milieux urbains dans lesquels elles s'inscrivent.

Cette mise en œuvre s'inscrit en droite ligne de la récente recommandation de l'ACNUSA dans son rapport « NUISANCES SONORES DE L'AVIATION LEGERE » du 15 juillet 2020 (page 29) vous confiant la capacité de régler les nuisances sonores.

Nous demeurons, bien entendu, à votre disposition, Monsieur le Préfet, pour un examen détaillé et précis de cette requête avec vous-même, vous priant d'agréer l'expression de notre très respectueuse considération.

Pour l'ALLIANCE,



Jacques de GIVRY Jean VALLI Martine MICHEL Christian MAUDUIT André LELIEVRE

Copies adressées à :

Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire Barbara POMPILI
Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile Patrick GANDIL
Monsieur le Directeur de l'aéroport de Paris-le Bourget Bruno MAZURKIEWICZ
Messieurs les Députés Jean-Noël BARROT et Cédric VILLANI
Monsieur le Président du PNRHVC Yves VANDEWALLE,
Mesdames et Messieurs les Maires de Châteaufort, Chevreuse, Jouy en Josas, Gif sur Yvette, Les Loges en Josas, Magny-les-Hameaux, Saint Lambert-des-Bois, Saint Rémy lès Chevreuse, Toussus-le-Noble, Villiers-le-Bâcle, Voisins-le-Bretonneux
Monsieur le Président de l'Union des Aéroclubs de Toussus Yves GASCUEL

P.J. Pétition
Bilan des réponses
Commentaires des signataires
Rapport ACNUSA « nuisances sonores de l'aviation légère » du 15 juillet 2020